

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 22 MARS 2024
À 18 h 30

Affiché, le 18 mars 2024.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↪ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Vote des taxes 2024
- ↪ Vote du budget primitif 2024
- ↪ Projets défense incendie pour 2024
- ↪ Restauration du Monument aux Morts, demande de subvention
- ↪ Travaux cour de l'école des 2 Tilleuls, demande de subvention
- ↪ Remplacement des postes informatiques mairie
- ↪ Dispositif « RDV de la forme seniors », financement
- ↪ Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors commune (ULIS)
- ↪ Loi APER, avis du Conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables
- ↪ Création d'un poste pour recrutement service technique
- ↪ Rapport des commissions
- ↪ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquenet-Jouzeau

